



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211401203-20260721-20260721-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE CAHAGNES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

21/07/2026

DÉPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE VIRE

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 16 juillet 2026 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Nbre de conseillers en exercice : 15.

Quorum : 8.

Le Maire procède à l'appel des élus :

Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; M. Sébastien KOSLOFF, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Jean-Claude DUHAMEL, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Nathalie LEFRANC, M. Emmanuel ANGOT, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANÇOIS, Mme Marion DELARUE, Mme Laure DENIS conseillers municipaux ;

Étaient absents et représentés :

Mme Sandra LEMARCHAND a donné pouvoir à Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU ;

M Jean Marie MAHIEU a donné pouvoir à Mme Laure DENIS ;

Mme Emmanuelle BEIGNON a donné pouvoir à M. Emmanuel ANGOT.

Était absent et excusé : M. Eddy LEFORTIER.

Nbre de présents : 11.

Nbre de votants : 14

Secrétaires de séance : Mmes Pascale GASNIER-MENANTEAU et Karine FRANÇOIS

N° 20260721 - 01 : TARIFS DE GARDERIE – MODIFICATION À COMPTER DU 01 SEPTEMBRE 2026

Monsieur le Maire rappelle qu'il revient au conseil municipal de voter les tarifs du service de garderie périscolaire.

Monsieur le Maire indique que la garderie périscolaire est actuellement gérée par l'ADMR de Carpiquet, qui facture aux parents les tarifs votés en conseil municipal.

Monsieur le Maire informe que la subvention versée à l'ADMR sert à compenser la différence entre ce qui est facturé aux parents et le coût réel de ce service.

A ce jour les tarifs en vigueur sont de :

De 7h30 à 8h00	1 €
De 8h00 à 8h40	1 €
De 16h20 à 17h20 (goûter inclus)	2 €
De 17h20 à 18h00	1 €
De 18h00 à 18h45	1 €

Monsieur le Maire propose à compter du 01/09/2026 les tarifs ci-dessous (toute heure entamée est due) :

De 7h30 à 8h00	1,30 €
De 8h00 à 8h40	1,30 €
De 16h20 à 17h20 (goûter inclus)	2,50 €
De 17h20 à 18h00	1,30 €
De 18h00 à 18h45	1,30 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour : 14 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix),

Décide :

→ **d'approuver** les nouveaux tarifs conformément au tableau ci-dessus proposé,

→ **de mandater** Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

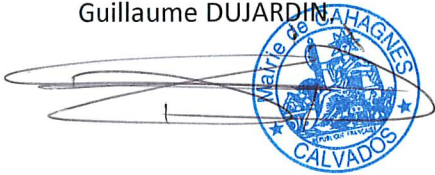
Fait et délibéré en séance le 21 juillet 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Caen ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Rendu exécutoire par l'envoi en Sous-Préfecture le 27 juillet 2026.

Le Maire,

Guillaume DUJARDIN



Les secrétaires de séance,

Mmes Pascale GASNIER-MENANTEAU et Karine FRANÇOIS.